

Lisez-moi V3.02.017 – 26 janvier 2026



V.3.02.017 / 26 janvier 2026

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.017 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► **Recalcul des bulletins 2026 – obligatoire**

Suite à un reparamétrage de la fin des taux réduits, il convient de recalculer tous vos bulletins 2026 avant de créer vos fichiers DSN. Si vous ignorez cette action, vous aurez des écarts sur vos déclarations Urssaf.

Cela concerne uniquement les cotisations patronales.
Cela n'impacte pas la rémunération des salariés.

► **Bulletins de février et suivants**

Merci d'attendre une version corrective pour saisir vos bulletins de février et suivants.

► **Dépôt DSN**

L'onglet de dépôt de la DSN 2026 est ouvert.

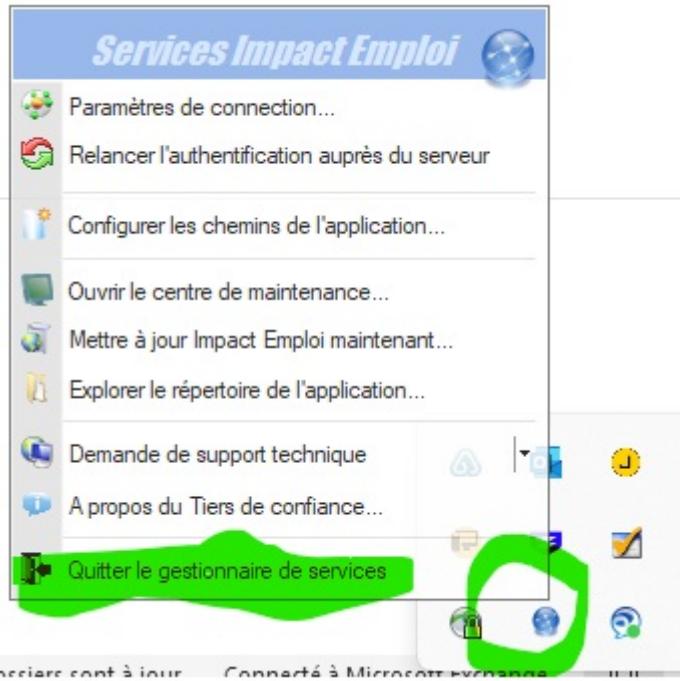
► **Téléchargement de la mise à jour**

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



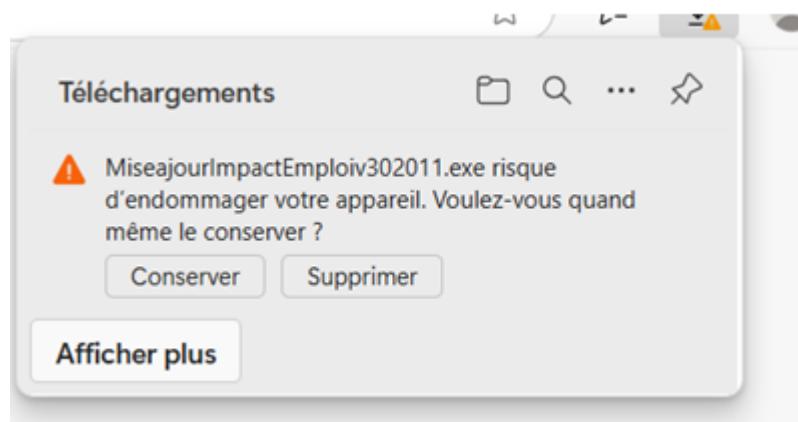
Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Pour le gestionnaire de service :



Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

Si vous rencontrez un message de sécurité de type :



Cliquer sur « Conserver »

RETOUR SOMMAIRE



PARAMETRAGE

► **CCN familles rurales – Prévoyance**

les cotisations de prévoyance ont été mises à jour

► **Artistes -Thalie santé**

La cotisation médecine du travail Thalie santé est développée.

Elle est reversée au partenaire Audiens via la DSN. Ainsi les informations déclaratives figurent sur la FPOC de la prévoyance.

Il convient de créer un contrat Thalie dans le module prévoyance avec la caisse Audiens de sélectionnée.

► **CCN des acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)**

Les cotisations prévoyance ont été mises à jour.

► **Paramétrage contrat CDII**

La coche ICP 10 % est cochée par défaut pour calculer le 10^{ème} de la quotité de travail au titre de l'indemnité compensatrice de congés. Celle-ci ne peut être retenue dans le calcul de la réduction générale de cotisation.

Impact Emploi - [Fiche administrative contractuel] Impact Emploi - [Gestion des contrats]

Informations sur la période	Informations contrat
- Date début : 01/01/2025 Embauche	Age requis : ✓ âge minimum : sans ✓ âge maximum : sans
- Date fin : Saisir un motif de changement	horaires du contrat requis : ✗ horaire minimum : 1 ✓ horaire maximum : 169
Caractéristiques du contrat	
- Début Contrat : 01/01/2025	Temps
- Type contrat : sans exo	- Unité de mesure : <input type="button"/>
	- Quotité de travail l'entreprise : 0,00
	- Quotité de travail du contrat : 0,00
	- Mod. exercice : <input type="button"/> 0,00 %
- Nature contrat : <input type="button"/>	Informations complémentaires
- ICP10% <input checked="" type="checkbox"/>	- Libellé emploi : <input type="button"/>
- Fin cont. prév. : <input type="button"/>	- Statut catégoriel : Non Cadre
	- Fonctionnaire : Non Fonctionnaire
	- Retraite : Non Retraité
	- Détaché/Epat... : Non concerné
	- Lieu de travail : 32494917100023
Exoneration	
- Nature : Aucune	Options
Période d'essai	
- Date début : <input type="button"/>	- Date fin : <input type="button"/>
- Régime Alsace / Moselle : <input checked="" type="checkbox"/>	- Calcul automatique du plafond : <input checked="" type="checkbox"/>
Paramétrage du taux AT (au 27/01/2025)	
- Risque AT : <input type="button"/> <input type="button"/> - Taux : 0,00	- Taxe sur les salaires : <input checked="" type="checkbox"/>
	- Formation Professionnelle : <input checked="" type="checkbox"/>
	- Taxe Spécifique CFP : <input type="checkbox"/>
	- Retenue fiscale à la source : <input checked="" type="checkbox"/>
Historique des messages	
NOUVEAU	Enregistrer
	Annuler

Si vous n'optez pas pour la mensualisation du nombre d'heure au contrat. il convient de la décocher.



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Les évolutions déclaratives DSN 2026 sont livrées.



CORRECTION D'ANOMALIES

► ICCP 10 %

L'anomalie est corrigée, vous pouvez recalculer vos bulletins.

► Complément maladie – bases forfaitaires

Le complément maladie ne se calcule plus. Vous pouvez recalculer vos

bulletins, pour annuler cette cotisation.



AUTRES DECLARATIONS

► DRA

L'aide au remplissage est disponible.



RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2026 à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2026, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est à installer sur votre poste de travail.



Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2026 à partir du [portail DSN](#).

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un

autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

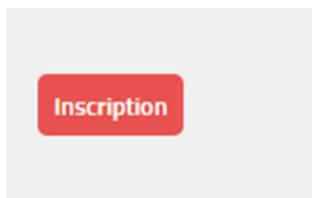
Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information: L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val,

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Changement de SIRET](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS


**RETOUR
SOMMAIRE**